



Assurance vie bizarre

Par odin

bonjour

je viens de retrouver des documents chez ma mere notamment une assurance vie qui auparavant etait beneficiaire a ses 4 enfants a ce jour le document a ete change de la main d un de mes freres et signes par ma mere qui est agee.

quel recours

il parait clair que ma mere a signé n'importe quoi

merci de votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre mère peut désigner qui elle veut comme bénéficiaire et peut le modifier sauf si la personne bénéficiaire l'a accepté formellement.

Le fait que le changement vous déplaie ne démontre pas que c'est "n'importe quoi".

Vous ne dites pas si votre mère est sous tutelle ?

Par odin

bonjour

ma mere n'est pas sous tutelle a ce jour

cordialement

Par yapasdequoi

Ok.

Et comme aucun bénéficiaire n'avait accepté l'assurance vie, elle peut changer autant de fois qu'elle voudra.

Par isernon

bonjour,

ce qui importe, c'est de savoir qui est le bénéficiaire de l'assurance-vie dans le document en possession de l'assureur.

en principe, c'est l'assureur qui, à la demande du souscripteur, modifie le bénéficiaire. Cette modification est portée sur le contrat dont l'assureur conserve un exemplaire et en donne un au souscripteur.

si votre mère signe n'importe quoi, il faut la placer sous curatelle ou tutelle.

salutations

Par odin

merci de votre coup de main

et merci a toute l'equipe

Par yapasdequoi

En effet si seul l'exemplaire de votre mère a été (gribouillé) modifié, il ne servira à rien et c'est celui de l'assureur qui comptera le moment venu.